



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA SOMME**

Association loi 1901  
Siège social : 11 boulevard Dury  
80000 AMIENS

**Exercice clos le 31 août 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA SOMME**

Association loi 1901

Siège social : 11 boulevard Dury

80000 AMIENS

Exercice clos le 31 août 2019

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Somme relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 401 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 477 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 424 sur 467 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 194,76 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 10 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres



créances". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 26 677,23 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 8 autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 29 novembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LA SOMME

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	1 105	1 105			Fonds propres	478 092	490 938
Terrains					Report à nouveau	1 926 935	1 961 001
Constructions	244 544	176 134	68 410	77 094	Résultat de l'association	13 809	55 254
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	30 764	30 764		424	Total	<b>2 418 836</b>	<b>2 507 193</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	361 028		361 028	361 028	Provisions pour risques		
Total	<b>637 441</b>	<b>208 003</b>	<b>429 438</b>	<b>438 546</b>	Provisions pour charges	30 280	28 599
					Total	<b>30 280</b>	<b>28 599</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	3 934		3 934	3 649	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	2 697	209	2 488	1 054	Emprunts & dettes financières	300	
Comptes courants OCCE	262		262		Fournisseurs	7 913	3 683
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 347		4 347	11 347	Dettes fiscales et sociales	8 480	10 509
Trésorerie	2 069 922		2 069 922	2 117 594	Comptes courants OCCE		2 198
Charges constatées d'avance	338		338	338	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	41 557	15 760
Total	<b>2 081 500</b>	<b>209</b>	<b>2 081 291</b>	<b>2 133 980</b>	Produits constatés d'avance	3 363	4 586
					Total	<b>61 613</b>	<b>36 735</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 718 941</b>	<b>208 212</b>	<b>2 510 729</b>	<b>2 572 527</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 510 729</b>	<b>2 572 527</b>



## COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LA SOMME

**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES  
*pédagogie coopérative*

	2018/2019	2017/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	437 413	461 023
Ventes de produits	957 978	945 404
Prestations de service et animations	345 825	286 599
Subventions d'exploitation	534 135	540 733
Dons et Mécénat	64	
Contributions financières	2 445	
Autres produits divers de gestion courante	386 969	446 868
Reprises sur dépréciations et provisions		1 277
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>2 664 829</b>	<b>2 681 903</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	628 146	626 634
Variation des stocks de fournitures à céder	-285	33
Achats de fournitures administratives	3 408	4 157
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 764 923	1 698 025
Aides financières	19 462	27 644
Impôts et taxes	4 577	4 534
Salaires	29 304	28 503
Charges sociales	10 828	12 365
Autres charges	195 671	218 938
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	70 215	71 859
Dotations aux provisions	1 890	1 875
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>2 728 139</b>	<b>2 694 569</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-63 310</b>	<b>-12 665</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	16 513	16 474
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>16 513</b>	<b>16 474</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>16 513</b>	<b>16 474</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-46 796</b>	<b>3 809</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	128 915	165 909
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>128 915</b>	<b>165 909</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	68 310	114 465
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>68 310</b>	<b>114 465</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>60 606</b>	<b>51 445</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>13 809</b>	<b>55 254</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	137 638	137 528
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	137 638	137 528

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA SOMME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 510 728,84 €	2 572 526,55 €
Résultat de l'exercice :	13 809,15 €	55 253,66 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	477	467
dont coopératives et foyers agrégés :	401	424
dont coopératives et foyers non agrégés :	76	43
Nombre de coopérateurs :	45 942	48 832
Heures de bénévolat du siège départemental	150	0
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 855	5 001
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	137 638 €	137 528 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 101 273 € soit environ 3,86% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE LA SOMME

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	13 809,15	{	dont -12 384,44 pour le siège départemental dont 26 193,59 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	4 347,40	{	dont 2 152,64 pour le siège départemental dont 2 194,76 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
10 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	41 557,27	{	dont 14 880,04 pour le siège départemental dont 26 677,23 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
8 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	2 069 921,67	{	dont 92 310,77 pour le siège départemental dont 1 977 610,90 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
4 931,70 par C.R.F. agrégé.			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotation amortissements et gros équipement :</b>	70 215,45	{	dont 9 108,21 pour le siège correspondant aux amortissements dont 61 107,24 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
152,39 par C.R.F. agrégé.			
<b>Total des produits :</b>	2 810 257,50	{	dont 163 178,38 pour le siège départemental dont 2 647 079,12 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 601,19 par C.R.F. agrégé.			
<b>Total des charges :</b>	2 796 448,35	{	dont 175 562,82 pour le siège départemental dont 2 620 885,53 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 535,87 par C.R.F. agrégés			
<b>Résultat net moyen :</b>	65,32 par C.R.F. agrégé.		

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	22	17
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	5%	4%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	398	418
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	451	441
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	0	0
Participants aux séances de formation (estimation)	0	0


**BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL**
**OCCE DE LA SOMME**

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	1 105	1 105			Fonds propres	478 092	490 938
Terrains					Résultat du siege de l'association	-12 384	-12 846
Constructions	244 544	176 134	68 410	77 094	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	<b>465 708</b>	<b>478 092</b>
Autres immobilisations corporelles	30 764	30 764		424	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	361 028		361 028	361 028	Provisions pour charges	30 280	28 599
Total	<b>637 441</b>	<b>208 003</b>	<b>429 438</b>	<b>438 546</b>	Total	<b>30 280</b>	<b>28 599</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	3 934		3 934	3 649	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	2 697	209	2 488	1 054	Emprunts & dettes financières	300	
Comptes courants OCCE	262		262		Fournisseurs	7 913	3 683
Autres créances	2 153		2 153	2 130	Dettes fiscales et sociales	8 480	10 509
Trésorerie	92 311		92 311	94 385	Comptes courants OCCE		2 198
Charges constatées d'avance	338		338	338	Autres dettes	14 880	12 435
Total	<b>101 694</b>	<b>209</b>	<b>101 485</b>	<b>101 555</b>	Produits constatés d'avance	3 363	4 586
<b>TOTAL</b>	<b>739 136</b>	<b>208 212</b>	<b>530 923</b>	<b>540 101</b>	Total	<b>34 936</b>	<b>33 410</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>530 923</b>	<b>540 101</b>



## COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE LA SOMME

**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES  
*pédagogie coopérative*

	2018/2019	2017/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	95 743	98 893
Ventes de produits	13 919	12 666
Prestations de service et animations	23 479	16 257
Subventions d'exploitation	16 168	27 980
Dons et Mécénat	64	
Contributions financières	2 445	
Autres produits divers de gestion courante	3	2 861
Reprises sur dépréciations et provisions		1 277
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>151 821</b>	<b>159 934</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	12 080	10 373
Variation des stocks de fournitures à céder	-285	33
Achats de fournitures administratives	3 408	4 157
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	85 052	86 797
Aides financières	19 462	27 644
Impôts et taxes	4 577	4 534
Salaires	29 304	28 503
Charges sociales	10 828	12 365
Autres charges	2	
Dotations aux amortissements et dépréciations	9 108	10 057
Dotations aux provisions	1 890	1 875
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>175 426</b>	<b>186 340</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-23 605</b>	<b>-26 405</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	10 770	11 117
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>10 770</b>	<b>11 117</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>10 770</b>	<b>11 117</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-12 835</b>	<b>-15 288</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	587	2 766
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>587</b>	<b>2 766</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	137	323
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>137</b>	<b>323</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>450</b>	<b>2 443</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-12 384</b>	<b>-12 846</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	4 125	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	4 125	

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un déficit de 12 384 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

### II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 104,66			1 104,66
Terrains	194 750,78			194 750,78
Aménagements bureau	49 793,62			49 793,62
Matériel de transport	7 500,00			7 500,00
matériel bureau et informatique	4 940,86			4 940,86
matériel de bureau	4 938,68			4 938,68
Matériel informatique	11 988,32			11 988,32
Materiel Mers	1 396,54			1 396,54
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>276 413,46</b>			<b>276 413,46</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant


**c) Tableau de variation des amortissements**

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 104,66			1 104,66
batiment siège Amiens	5%	117 656,62	8 684,02		126 340,64
aménagement bureau	10%	49 793,62			49 793,62
mat transport	25%	7 500,00			7 500,00
matériel secrétariat	25%	4 940,86			4 940,86
Matériel Bureau	33%	4 938,68			4 938,68
Matériel informatique	33%	11 564,13	424,19		11 988,32
Mat Mers	20%	1 396,54			1 396,54
	<b>Total</b>	<b>198 895,11</b>	<b>9 108,21</b>		<b>208 003,32</b>

**2. Immobilisations financières**

271 Parts sociales BPN	1 824,00
2711 Parts sociales Caisse d'Epargne	251 000,00
272 CPTE TERME 31158832316	60 000,00
2721 Parts sociales BPN	48 176,00
274 Avance de fonds aux Coops	28,00
	<b>361 028,00</b>

**3. Stocks**

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives.

Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

Fournitures administratives	9,40
Stock Produits de cessions	3 933,83
	<b>3 943,23</b>

**4. Coopératives et usagers divers**

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 488,47		2 488,47
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux	209,01	209,01	
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>2 697,48</b>	<b>209,01</b>	<b>2 488,47</b>

**5. Comptes courants OCCE (débiteurs)**

Fédération Nationale	261,83
----------------------	--------

**6. Autres créances**

Aide à recevoir de la Fédération nationale	2 130,00
Créance sur le personnel	22,64
	<b>2 152,64</b>

**7. Trésorerie**

Livret mutualisation BPN	154 819,64
Dette coops mutualisation BPN	- 149 515,85
Livret mutualisation CE	495 059,12
Dette coops mutualisation CE	- 471 958,30
Compte courant CA	4 012,94
Compte courant BPN	187,87
Compte BPN 61900	689,82
Crédit Coopératif	15,00
CE Livret A Siège	43 023,23
Compte courant CE	6 538,19
Compte courant CCP	6 154,36
Compte sur livret CE	899,69
Compte régie CE	462,06
Intérêts courus à recevoir	8 767,18
	<b>92 310,77</b>

**8. Charges constatées d'avance**

Calendriers 2020	337,50
------------------	--------



### III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				<b>1 277,08</b>
Engagement de retraite du personnel (1)	28 598,71	1 681,29		30 280,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>28 598,71</b>	<b>1 681,29</b>		<b>30 280,00</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>28 598,71</b>	<b>1 681,29</b>		<b>31 557,08</b>

Dotations / reprises d'exploitation 1 681,29

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

**Total 1 681,29**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

#### 3. Fonds dédiés

Néant

#### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

#### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	4 367.69
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 545.60</u>
	<b>7 913.29</b>

#### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	2 523.57
Urssaf	1 063.65
Mutuelle	31.74
Ugrr retraite	597.52
Prevoyance CRI	97.52
Charges sociales/congé à payer	759.69
Formation Professionnelle continue	364.06
IS sur produits financiers	1 898.78
Taxe foncière	<u>1 143.34</u>
	<b>8 479.87</b>

#### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

#### 8. Autres dettes

Clients divers	2 894.72
Compte d'attente	<u>11 985.32</u>
	<b>14 880.04</b>

#### 9. Produits constatés d'avance

Incorruptibles 2019	<b>3 362.50</b>
---------------------	-----------------



## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	45 942	48 832
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,06 €	1,01 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>95 742,94</b>	<b>98 892,82</b>
Cotisations versées à la Fédération	50 995,62	53 226,88
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>50 995,62</b>	<b>53 226,88</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	16 167,69	27 980,06
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>16 167,69</b>	<b>27 980,06</b>
Dont versées aux coopératives	16 167,69	27 980,06

### 3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE

**2 445.00**

### 4. Produits exceptionnels

Produits des fermetures de comptes

230.19

Produits exceptionnels sur exercices antérieurs

356.99

**587.18**

### 5. Charges exceptionnelles

Pénalités, amendes

66.00

Autres charges exceptionnelles

70.69

**136.69**

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur Samsung (location maintenance, échéance du contrat : 01/10/2020)

Les redevances restantes dues sont de : 4 trimestres X 833.57 € = 3 334.2€

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 3. Mise à disposition et bénévolat

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

#### b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 150 heures de travail valorisées à 4 125 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.



## 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Nord :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Nord (convention du 30/01/2004). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	93	95
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	149 515.85	150 205.64
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	483.27	1566.13
Montant des impôts dus par l'AD	115.98	375.87
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>367.29</b>	<b>1 190.26</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Caisse d'Epargne de Picardie :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Caisse d'Epargne de Picardie (convention du 27/02/2008) :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	111	127
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	471 958.30	471 678.30
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 976.41	2 159.83
Montant des impôts dus par l'AD	474.34	518.36
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>1 502.07</b>	<b>1 641.47</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Crédit Agricole Brie Picardie :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 05/12/2016) :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	220	221
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 214 268.00	1 199 471.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 352.54	1 523.00
Montant des impôts dus par l'AD	322.21	276.00
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>1 030.33</b>	<b>1 247.00</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

NB : il reste 7 coopératives à la Banque postale, 16 coopératives ont un compte dans une autre banque non-mutualisée et 13 coopératives détiennent deux comptes bancaires (migration vers une autre banque en cours).